

Modèle donné à titre indicatif destiné à vous aider à rédiger votre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier que le modèle correspond effectivement à votre situation.

NOM Prénom (*expéditeur*)

Adresse

Code postal, commun

NOM Prénom (*du bailleur*)

Adresse

Code postal, commune

Fait à ..., le ...

Lettre recommandée avec avis de réception

Objet : contestation de congé pour..... (*motif*)

Madame, Monsieur,

Je suis locataire d'un logement situé au (*votre adresse*) dont vous êtes le propriétaire, en vertu d'un bail signé le

Par courrier en date du vous m'avez informé de votre volonté de me délivrer congé du logement que j'occupe au motif

Néanmoins, **l'article 15 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989** [*Choisir en fonction du motif*] :

- **[Absence de motif]** indique explicitement que le congé émanant du bailleur ne peut être délivré que dans trois cadres : la revente, la reprise et/ou le motif légitime et sérieux (apprécié par le juge). En l'espèce, votre courrier ne précise pas ce motif / le motif que vous invoqué ne semble pas m'être opposable, aussi, je conteste le bien-fondé de celui-ci.
- **[Non-respect du préavis]** indique que le bailleur ne peut donner congé qu'en respectant un préavis de 6 mois avant la date anniversaire, qui concernant le logement loué nu, est de 3 en 3 ou de 6 en 6 (pour les personnes morales), indiquée au contrat (date de signature ou date d'entrée en vigueur). Par conséquent, n'ayant pas respecté le préavis et/ou la date anniversaire, le congé ne peut m'être opposable à la date que vous indiquez.
- **[Reprise – bénéficiaire en dehors de la liste légale]** liste de façon exhaustive les personnes pouvant être bénéficiaire d'un congé pour reprise. Il ne peut s'agir que du « bailleur, son conjoint, le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité enregistré à la date du congé, son concubin notoire depuis au moins un an à la date du congé, ses ascendants, ses descendants ou ceux de son conjoint, de son partenaire ou de son concubin notoire ». Ainsi, un neveu/oncle/ami ne peut pas être le bénéficiaire d'un tel congé, le congé que vous m'avez délivré n'est donc pas valable.
- **[Reprise – absence d'un/plusieurs mention(s) légale(s)]** impose plusieurs mentions obligatoires pour ce type de congé, à savoir « A peine de nullité, le congé donné par le bailleur doit indiquer le motif allégué et, en cas de reprise, les nom et adresse du bénéficiaire de la reprise ainsi que la nature du lien existant entre le bailleur et le bénéficiaire de la reprise » et « Lorsqu'il donne congé à son locataire pour reprendre le logement, le bailleur justifie du caractère réel et sérieux de sa décision de reprise. ». En l'espèce, vous n'avez pas précisé le nom du bénéficiaire de la reprise / l'adresse du bénéficiaire de la reprise / la nature du lien existant entre le bénéficiaire de

Modèle donné à titre indicatif destiné à vous aider à rédiger votre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier que le modèle correspond effectivement à votre situation.

la reprise et vous / le caractère réel et sérieux justifiant cette reprise. Ainsi, le congé est nul et inopposable.

- **[Vente]** précise que « Lorsqu'il est fondé sur la décision de vendre le logement, le congé doit, à peine de nullité, indiquer le prix et les conditions de la vente projetée. ». En l'espèce, aucune offre de vente en bonne et due forme ne m'a été présentée. A ce titre, le congé n'est pas valablement formé.

En conclusion, je vous informe par la présente de ma contestation concernant le congé que vous m'avez délivré, et de mon intention de me maintenir dans les lieux à ce titre.

Vous souhaitant bonne réception du présent courrier, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

(Signature)